Guide de constitution du dossier de Reconnaissance et d'Equivalence des Diplômes : liste des pièces à fournir

A. Documents administratifs de l'établissement

Rubrique	Documents nécessaires	Nature du document
1. Identification de l'étal	blissement	
1.1 Nom et adresse	Attestation de localisation délivrée par l'autorité compétente	- Original
1.2. Caractéristiques de l'établissement	- Entre autres, plan de l'établissement	- Copie certifiée conforme
1.3. Textes organiques	- Statuts, règlement intérieur conseil de discipline	- Attestation d'immatriculation du greffe
	- Personnalité juridique Autorisation d'ouverture de l'établissement du ministère de tutelle	- Copie certifiée conforme
1.4. Titre et grade - Intitulé du diplôme	- Procès verbal de délibération ou tout autre document émanant de l'organe académique de l'institution autorisant la création du diplôme	- Enregistrement par les services officiels pour les établissements privés
	Autorisation d'ouverture ou habilitation nationale du ministère de tutelle	- Copie certifiée conforme
1.5. Partenariat	- Conventions signées avec les partenaires	- Copie certifiée conforme
	- Dans le cadre de mission, joindre le protocole de mission établi par l'institution partenaire	- Copie certifiée conforme
1.6. Organisation	Organigramme	- Visé par le responsable

B. Documents sur les ressources humaines

Rubrique	Documents nécessaires	Nature du document		
2. Personnel				
2.1. Equipe de direction	- Décision de nomination	- Copie certifiée conforme		
2.2. Responsables de formation	- Décision de nomination	- Copie certifiée conforme		
	- CV	- Certifié sincère et légalisé		
	- Contrat de travail	- Copie certifiée conforme		
2.3. Enseignants (permanents, associés, vacataires)	- Décision de nomination	- Copie certifiée conforme		
	- CV signé, certifié sincère élaboré selon le modèle indiqué par le CAMES (i. Identité, ii. Diplôme et grade académique certifiés conformes, iii. Activité professionnelle et expertise, iv. Enseignements)	- Certifié sincère et légalisé		
	- Justificatif d'inscription sur une liste d'aptitude	- Copie certifiée conforme		
	- Contrat de travail	- Copie certifiée conforme		
2.4. Personnel administratif, technique et de service	- Décision de nomination	- Copie certifiée conforme		
	- CV	- Certifié sincère et légalisé		
	- Diplômes	- Copie certifiée conforme		
	- Contrat de travail	- Copie certifiée conforme		
2.5. Participation des professionnels au programme	Document pédagogique	- Visé par le responsable académique		

C. Documents académiques

Rubrique	Documents nécessaires	Nature du document	
3. Formation			
3.1. Origine du programme (justification)	PV de concertation avec lesutilisateurs potentiels et/ouconvention de partenariat	Copie certifiée conformeCopie certifiée conforme	
3.2. Objectifs du programme	Document pédagogiqueDébouchés ou métiers prévus	- Visé par le responsable académique	
3.3. Gestion académique de l'établissement	- Règlement pédagogique	- Enregistrement	
	- Equipe pédagogique	 Visé par le responsable a cadémique 	
	- Décision de nomination	- Copie certifiée conforme	
3.4. Conditions d'admission et poursuite d'études envisageables	- Document organique y affére nt	- Copie certifiée conforme	
3.5. Approche du programme	 Document pédagogique : objectifs, contenu notionnel, découpage des enseignements par semestre, année, volume horaire, crédits 	- Visé par le responsable académique	
3.6. Dispositifs d'accompagnement pédagogique	- Document afférent	- Visé par le responsable académique	
3.7. Documentation et support didactique	- Document afférent	- Visé par le responsable académique	
3.8. Stages	- Document afférent	- Visé par le responsable académique	
	 Note de mise en stage ou convention de stage 	- Copie certifiée conforme	
3.9. Contrôle des connaissances	- PV. de délibération pour l'adoption du document pédagogique	- Visé par le responsable académique	
3.10. Recherche	- Rapport des activités de recherche	- Visé par le responsable académique	
3.11. Effectifs et taux de réussite des 3 dernières années	- Document afférent	- Visé par le responsable académique	
3.12. Evaluation des enseignements et formation	 Joindre les formulaires d'évaluation 	- Visés par le responsable académique	

3.13. Encadrement des étudiants	-	Ratio enseignants/étudiants	-	Visé par le responsable académique
	-	Ratio enseignants rang A /autres enseignants	-	Visé par le responsable académique

Critères de recevabilité

La commission estime que certains documents sont indispensables tant sur le plan administratif que pédagogique

1. Sur le plan administratif

- i. Autorisation d'ouverture de l'établissement délivrée par le ministère de tutelle;
- ii. Habilitation nationale des diplômes délivrée par le ministère de tutelle au moins un an avant le colloque du PRED.

2. Sur le plan académique

- i. Le responsable académique doit être de préférence un enseignant de rang A et permanent ou à défaut résident avec un contrat de professeur associé;
- ii. Une promotion sortie à la date de la demande de l'établissement.

Fait à Ouagadougou le 12 juin 2008

Pour la commission

Le Rapporteur Le Président

Professeur Aké G.M. N'GBO Professeur Daouda AIDARA